

BVGer C-5290/2017 vom 26. Juli 2017

Bundesverwaltungsgericht, 2017-07-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_C-5290_2017

FR: TAF C-5290/2017 du 26 juillet 2017

IT: TAF C-5290/2017 del 26 luglio 2017

Regeste

Révision de la rente

Erwägungen

E. 1

Il est pris acte du retrait du recours et l'affaire C-5290/2017 est radiée du rôle.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de procédure. L'avance de frais de 800.- francs est restituée à la recourante.

E. 3

Il est alloué à la recourante une indemnité de dépens de 2'500.- francs à charge de l'autorité inférieure.

E. 4

La présente décision est adressée : - à la recourante (Acte judiciaire) - à l'autorité inférieure (Recommandé; n° de réf. [...]; annexe: courrier de retrait du recours du 19 février 2019) - à l'Office fédéral des assurances sociales (Recommandé) La présidente du collège : Le greffier : Caroline Gehring Pascal Montavon Indication des voies de droit : La présente décision peut être attaquée devant le Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne, par la voie du recours en matière de droit public, dans les trente jours qui suivent la notification (art. 82 ss, 90 ss et 100 LTF). Le mémoire doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. La décision attaquée et les moyens de preuve doivent être joints au mémoire, pour autant qu'ils soient en mains de la partie recourante (art. 42 LTF). Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.